

Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist

1. INFORMATIONS SUR LE FONDS

Objectif d'investissement

Le Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing.

L'indice Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing est un indice diffusé en temps réel qui suit l'évolution des cours des 20 actions belges les plus liquides. Les actions de l'indice sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. La méthodologie de l'indice est disponible sur [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

Les ETF Lyxor sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Informations sur les cotations

| Place                   | Horaires (GMT) | Devise | Code Bloomberg | RIC Reuters | Distribution |
|-------------------------|----------------|--------|----------------|-------------|--------------|
| NYSE Euronext Brussels* | 08:00 / 16:30  | EUR    | BEL BB         | BEL.BR      | Oui          |

\* Première place de cotation pour cette classe de parts

Ticker: BEL BB

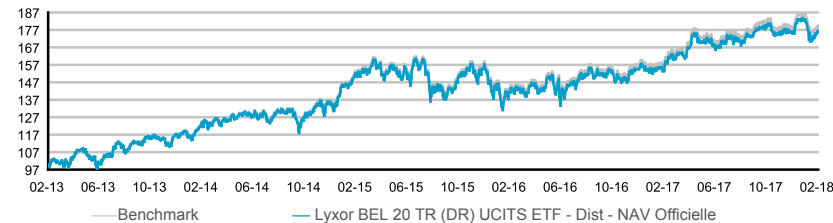
Caractéristiques Principales du Fonds

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Ticker                              | BEL BB              |
| Enveloppe juridique                 | SICAV               |
| Domiciliation                       | France              |
| UCITS                               | Oui                 |
| ISIN                                | FR0000021842        |
| PEA                                 | Non                 |
| Méthode de réplcation               | Directe (Physique)  |
| Echantillonnage                     | Non                 |
| Prêt de titres                      | Oui                 |
| Devise de Référence                 | EUR                 |
| Date de Lancement                   | 30/07/2002          |
| VL de lancement (EUR)               | 22,75               |
| TFE (frais/an)                      | 0,50%               |
| Risque de change                    | Non                 |
| Valeur Liquidative (EUR)            | 60,24               |
| Actif Net de la part (M EUR)        | 37,47               |
| Actif Net du Fonds (M EUR)          | 37,47               |
| Encours SICAV (M EUR)               | 4 963,02            |
| Investissement minimal (part)       | 1                   |
| Affectation des résultats           | Distribution        |
| Date en cas de distribution         | Juillet et Décembre |
| Valeur du dernier détachement (EUR) | 0,57                |

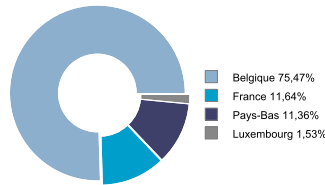
Source: Lyxor AM, 28 février 2018

2. Information sur l'indice

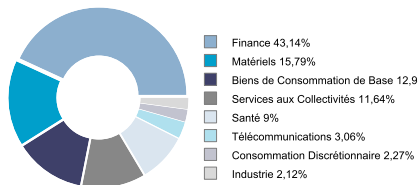
Source: Bloomberg, Lyxor AM, au 28 février 2018



Allocation géographique de l'indice



Allocation sectorielle de l'indice



|                              |                                                            |
|------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Nom                          | Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing |
| Exposition                   | Eurozone                                                   |
| Classe d'actifs              | Actions                                                    |
| Type                         | Net Total Return                                           |
| Devise                       | EUR                                                        |
| RIC Reuters                  | .BFXP                                                      |
| Code Bloomberg de l'indice   | BELPRX                                                     |
| Informations complémentaires | <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a>     |

Dix principales valeurs

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Kbc Groep Nv                | 13,78% |
| Engie                       | 11,64% |
| Ing Groep Nv-Cva            | 11,36% |
| Anheuser-Busch Inbev Nv     | 9,80%  |
| Umicore                     | 6,75%  |
| Ucb Sa                      | 6,56%  |
| Ageas                       | 6,41%  |
| Solvay Sa                   | 6,39%  |
| Groupe Bruxelles Lambert Sa | 5,78%  |
| Proximus                    | 3,06%  |

3. Performances ETF

|                                       | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 3 ans  | 5 Ans  |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist | -2,89% | 0,30%  | 3,31%  | 15,45% | 75,60% |
| Benchmark                             | -2,85% | 0,41%  | 3,44%  | 16,55% | 78,61% |
| Ecart de Performance                  | -0,04% | -0,11% | -0,13% | -1,11% | -3,01% |

|                                       | YTD    | 2017   | 2016   | 2015   | 2014   |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist | 0,39%  | 13,05% | -0,17% | 15,21% | 14,83% |
| Benchmark                             | 0,47%  | 13,21% | 0,23%  | 15,66% | 15,30% |
| Ecart de Performance                  | -0,08% | -0,16% | -0,40% | -0,45% | -0,47% |
| Tracking Error                        | -      | 0,17%  | 0,03%  | 0,02%  | 0,04%  |

Source: Bloomberg, Lyxor AM, au 28 février 2018

Les statistiques de [performance/simulations de performances/performance et de simulations de performances] correspondent à des périodes passées et ne constituent pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Ceci vaut également pour les données de marché historiques.

Les performances des ETF de distribution sont calculées en réinvestissant les dividendes dans la performance de l'ETF. L'écart de performance représente les différences de performance entre l'ETF et l'indice. La Tracking Error représente la volatilité annualisée des différences de performance entre l'ETF et l'indice de référence.

L'indice de référence peut être modifié. Nous utiliserons les indices suivants pour comparer la performance de l'ETF par rapport à son indice de référence :

|                                                            | Du         | Au         |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|
| BEL 20                                                     | 31/07/2002 | 27/10/2010 |
| Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing | 27/10/2010 |            |

## Facteurs de risque

Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le prospectus du fonds, disponible sur [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com)

**RISQUE EN CAPITAL** : Les ETF sont des instruments de réplcation : leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice sous-jacent. Le capital des investisseurs est entièrement risqué et il se peut que ces derniers ne récupèrent pas le montant initialement investi.

**RISQUE DE REPLICATION** : Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et l'efficacité de la réplcation du fonds.

**RISQUE DU SOUS-JACENT** : L'Indice sous-jacent d'un ETF Lyxor peut être complexe et volatil. Dans le cas des investissements en matières premières, l'Indice sous-jacent est calculé par rapport aux contrats futures sur matières premières, ce qui expose l'investisseur à un risque de liquidité lié aux coûts, par exemple de portage et de transport. Les ETF exposés aux Marchés émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

**RISQUE DE CHANGE** : Les ETF peuvent être exposés au risque de change s'ils sont libellés dans une devise différente de celle de l'Indice sous-jacent qu'ils répliquent. Cela signifie que les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les rendements.

**RISQUE DE LIQUIDITE** : La liquidité est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les bourses où les ETF sont cotés, y compris la Société Générale. La liquidité sur les bourses peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'Indice sous-jacent suivi par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées, de la Société Générale ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

## Notice pour l'investisseur

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. La SICAV Multi-Units France est une SICAV de droit français agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de la SICAV Multi-Units France a également obtenu l'agrément de l'AMF.

Société Générale et Lyxor International Asset Management (« Lyxor AM »), recommandent aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI). Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue française, peuvent être obtenus gratuitement sur [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com) ou auprès de [client-services@lyxor.com](mailto:client-services@lyxor.com).

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente.

La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit.

Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice.

**Le produit présente un risque de perte en capital.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

L'indice mentionné dans le présent document (« l'Indice ») n'est ni parainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale, Lyxor AM. Ni Société Générale, ni Lyxor AM n'assumeront une quelconque responsabilité à ce titre.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale, Lyxor AM n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETE PREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.**